



**ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR
DEMANDE DE PASSEPORT TEMPORAIRE POUR MOTIF PROFESSIONNEL**

Je soussigné(e), M. / Mme (nom et prénom) _____

agissant en qualité de (fonction du déclarant) _____

au sein de l'entreprise _____

Numéro d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers _____

déclare solliciter de la préfecture la délivrance d'un passeport en urgence pour mon salarié(e),
Nom : _____ Prénom : _____

Fonction du salarié(e) au sein de l'entreprise¹: _____

Motif de la demande (objet de la mission²): _____

Lieu du séjour _____

Durée du séjour : _____

Motif précis du déplacement : _____

Date de départ prévue : _____

Le départ ne pouvait-il pas être anticipé ? OUI NON
Si non, pour quels motifs ? _____

Le départ peut-il être reporté ? OUI NON
Si non, pour quels motifs ? _____

Un autre salarié ne peut-il effectuer la mission ? OUI NON
Si non, pour quels motifs ? _____

Ce voyage fait-il l'objet d'une réservation³ ? OUI NON

Je certifie exact les déclarations portées sur ce document et ai connaissance des poursuites pénales que peut engendrer toute fausse déclaration en vue de se voir délivrer un document administratif.

Fait à _____, le _____
Cachet et signature de l'employeur

Pièces à joindre

- copie de la CNI ou ancien passeport
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ¹- fiche de salaire ou le contrat de travail
- ²- convocation à la réunion, le programme du séminaire etc
- ³- billets de transport aller/retour

Le Code Pénal à ses articles 441 alinéas 1 – 6 et 7 condamne tout acte pouvant être qualifié de faux ou usage de faux, à savoir la constatation d'une altération frauduleuse de la vérité, la déclaration mensongère, l'établissement d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits inexacts. Aussi, toute infraction constatée fera l'objet d'un signalement près le Procureur de la République territorialement compétent, lequel jugera des poursuites judiciaires à exercer (article 40 du Code de Procédure Pénale).